



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Sécurité dans les transports

Question écrite n° 18410

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la grande attente des Français en matière de lutte contre l'insécurité. M. le député souhaite connaître la réaction de M. le ministre suite à la dernière étude FIDUCIAL dénommée « baromètre sécurité des Français » qui fait apparaître que 95 % d'entre eux souhaitent autoriser les conducteurs d'autobus et d'autocars à déclencher un enregistrement sonore en cas de danger, 91 % pérenniser l'utilisation des caméras piétons pour les agents de sûreté, les contrôleurs et les chauffeurs de bus, 75 % autoriser les agents de sûreté de la SNCF à poursuivre un contrevenant sur la voie publique et 66 % à autoriser les agents des services internes de sécurité à la SNCF à réaliser des palpations de sécurité. Par ailleurs, suite à un échange avec des agents de sûreté de la SNCF, plusieurs d'entre eux ont indiqué à M. le député que, pour une meilleure efficacité dans leur travail, ils souhaiteraient avoir accès aux fichiers. Ils ont indiqué qu'ils étaient de fait actuellement obligés une fois le train arrivé à destination d'appeler des forces de police, ce qui mobilisait des fonctionnaires de police pour un temps qui pourrait être consacré par eux à d'autres missions. Il souhaite également connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18410

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2024](#), page 4373

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)